

VAINCRE le chômage

VAINCRE LE CHÔMAGE, LA LETTRE N°124, JANVIER 2023

Points de vue

P.2-3

LES SYNDICATS

Parole de chômeur

P.4

UNE SI LONGUE ATTENTE

Partenaires

P.6

LES ASSOCIATIONS



Crédit photo : Gérard Marle

L'Edito

Très bonne année 2023 à chacune et chacun d'entre vous. Nous avons modifié la présentation de ce numéro spécial, consacré à la représentation des chômeurs au sein des Comités de liaison (CDL) créés par la loi du 29 juillet 1998. Les cinq organisations syndicales représentatives au niveau national qui siègent au sein des CDL s'expriment sur ce sujet ainsi que trois associations qui accompagnent des chercheurs d'emploi qui siègent, pour deux d'entre elles, au sein de ces instances.

Quel bilan peut-on tirer de la création de ces espaces de dialogue ? Quel poids ont-ils au niveau local et national ? Même si certaines avancées peuvent être constatées dans quelques départements, le bilan reste maigre. La réforme actuelle de l'assurance chômage, qui s'est faite sans aucune concertation, méconnait un des enseignements que nous avons tirés de l'enquête qui a servi à l'élaboration du Livre blanc, à savoir : « les chômeurs sont des chercheurs d'emploi qui veulent être entendus ». Ce que réclament les chercheurs d'emploi c'est d'être accompagnés vers un emploi digne et décent ; encore faut-il qu'ils soient entendus.

Mais comme le soulignait Marie Lacoste déjà dans un article publié en 2017, « la représentation des chômeurs reste un espace encore à conquérir ».

Paul Israël

Points de vue

CHÔMEURS, QUI LES REPRÉSENTE ?

"L'ASSOCIATION SYNDICALE DES CHÔMEURS", CRÉÉE EN 1982, FUT IMMÉDIATEMENT CRITIQUE À L'ÉGARD DES PARTENAIRES SOCIAUX GÉRANT L'UNEDIC, ET DES SYNDICATS DES SALARIÉS EN PARTICULIER. ELLE LEUR REPROCHAIT D'OUBLIER LES CHÔMEURS ET D'IGNORER JUSQU'À L'EXISTENCE MÊME DE CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ; EN FAIT, D'AVOIR COMME SOUCI PREMIER LA DÉFENSE DES INTÉRêTS DES LEURS MEMBRES. L'ASSOCIATION SYNDICALE DES CHÔMEURS JUGEAIT NÉCESSAIRE UNE AUTO-ORGANISATION DES CHÔMEURS ; IL N'Y AVAIT ALORS NI RMI, NI EMPLOIS AIDÉS, ETC.

40 ANS APRÈS, S'IL Y EUT DES ÉVOLUTIONS, LE DÉBAT SUR LA REPRÉSENTATION DES CHÔMEURS N'A PAS CESSÉ. DANS CE NUMÉRO DE VLC VOUS LIREZ LA POSITION DES SYNDICATS REPRÉSENTATIFS ET CELLE DES TROIS PRINCIPALES ASSOCIATIONS QUI ONT LES CHÔMEURS ET LE CHÔMAGE POUR COEUR DE MÉTIER. NOUS LES EN REMERCIONS TOUTES.

CFDT - Chantal Richard, secrétaire confédérale, en charge du dossier insertion, pauvreté, chômage

Pour la CFDT, un demandeur d'emploi est un salarié sans emploi, donc la CFDT porte des revendications pour prendre en compte cette situation de chômage qui est très particulière dans la vie. La CFDT intervient sur tous les sujets concernant les demandeurs d'emploi : la recherche d'emploi, l'indemnisation, la formation, l'accueil, l'accompagnement... et est présente dans les instances de Pôle emploi, le Comité de liaison national et les Comités de liaison locaux, de l'Unedic, France compétences, Missions locales, etc.

Elle est également présente au Conseil national de lutte contre les exclusions, etc. Partout où cela est pertinent, la CFDT discute, propose, (co)-construit pour réduire le chômage, soutenir l'accompagnement des demandeurs d'emploi, dire que le chômage n'est pas un choix, pour combattre les idées fausses sur les chômeurs et le chômage.

Les organisations syndicales ont perdu la main sur la définition des règles de l'assurance chômage depuis 2019 et cela jusqu'à fin 2023 du fait de la récente loi. Il est donc plus difficile de faire avancer le droit des demandeurs d'emploi quant à l'indemnisation, mais nous pouvons agir sur l'accompagnement, la formation, le parcours des demandeurs d'emploi pour accéder à un emploi de qualité. C'est tout l'enjeu de France Travail demain.

CFE-CGC - Jean-François Foucard, secrétaire national, parcours professionnel, emploi, formation

Pour la CFE-CGC, de façon générale, les Comités de liaison



Crédit photo : Gérard Marle

(CDL) permettent les retours des utilisateurs dans toutes leurs diversités, ce qui ne peut qu'être bénéfique à l'institution et à l'ensemble des chômeurs.

Au niveau national, l'apport des Comités de liaison est reconnu et permet d'améliorer la prise en charge des chômeurs par Pôle emploi par une meilleure adéquation de l'offre (exemple : le document d'accueil des chômeurs). Au niveau régional, départemental, dans la pratique, la plus-value est moins évidente car le nombre de convocations, la représentation et l'implication dans les réunions de Pôle emploi sont très hétérogènes.

Pour la CFE-CGC, les directeurs territoriaux de Pôle emploi n'utilisent pas assez les capteurs, le thermomètre que représentent les Comités de liaison pour éradiquer les dysfonctionnements ou la non-adaptation des dispositifs aux particularités locales. Ils devraient organiser plus de réunions pour capter les attentes et les difficultés des allocataires.

CFTC - Richard Bonne, directeur de cabinet du Président

La représentation des demandeurs d'emploi au sein des CDL pour améliorer l'accueil et l'accompagnement de Pôle emploi est primordiale. C'est pourquoi la CFTC s'implique aux côtés des associations de chômeurs.

D'après le bilan 2021, seuls 14 CDL sur 91 existants font état de présence systématique de chômeurs « déclarés ». Cette faible présence s'explique notamment par les craintes exprimées de se retrouver face à leur directeur d'agence, mais aussi parce qu'ils estiment qu'ils doivent en priorité consacrer leur temps à la recherche d'emploi. Il n'y a pas d'obligation de déclarer sur la fiche de présence le statut de demandeur d'emploi, ce qui est normal ; par conséquent certains, présents en CDL, ne sont pas identifiés comme tels.

Afin d'inciter les demandeurs d'emploi à siéger en CDL, une fiche explicative avait été faite. La CFTC poursuivra ses efforts pour assurer la pérennité des CDL.

Points de vue

CGT - Denis Gravouil, membre du bureau de l'UNEDIC, secrétaire général du FNSAC CGT

1. Les Comités de liaison sont essentiels car complémentaires à d'autres instances, paritaires, où siège la CGT, telles que les Conseils d'administration de Pôle emploi et de l'Unedic, ou les Instances paritaires de recours (IPR et IPT). Les Comités de liaison permettent en théorie d'informer les travailleuses et travailleurs privés d'emploi de leurs droits, de toutes les aides à la mobilité par exemple. Dans la réalité, ce sont plus des lieux de présentation des politiques gouvernementales. En y travaillant dur, on y obtient parfois la publication de livrets d'accueil, par exemple un guide en Loire-Atlantique pour les assistantes maternelles (dont les droits sont compliqués à calculer et génèrent souvent des trop-perçus).

2. Il est prévu par la loi que les associations de chômeurs puissent siéger, mais certains CDL sont trop inaccessibles car se tenant dans les directions territoriales ou à cheval sur plusieurs départements. Il faudrait généraliser le fait de les tenir dans les agences, par exemple de façon tournante.

3. La représentation est minorée : il faudrait des élections comme pour les CSE, sur liste syndicale au premier tour. Cela rejoint la revendication des mouvements de chômeurs à l'époque, ayant débouché sur la loi qui a créé les CDL. Nous sommes présents comme syndicat représentatif dans les instances décisionnaires de l'Unedic et Pôle emploi, mais la réforme France Travail nous inquiète particulièrement, qui risque de diluer, voire supprimer, notre représentation.

FO - Michel Beaugas, secrétaire confédéral, secteur de l'emploi et des retraites

La représentation et la défense des demandeurs d'emploi a toujours été une préoccupation permanente pour Force Ouvrière, et ce depuis 1958, date de la création de l'assurance chômage. En effet notre confédération syndicale a vocation à représenter l'ensemble des travailleurs, y compris lorsqu'ils sont privés d'emploi, ce qui figure à l'article premier de nos statuts.

Cette vocation se ressent lors de toutes les négociations d'assurance chômage où Force Ouvrière n'a eu de cesse de protéger mieux et plus longtemps les demandeurs d'emploi, notamment les plus précaires, avec des droits rechargeables par exemple.

Notre organisation milite pour un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi pour que ceux-ci retrouvent un emploi pérenne et bien rémunéré, avec des possibilités de formations professionnelles adéquates.

C'est également dans le cadre du conseil d'administration de Pôle emploi que nos représentants sont la voix des

privés d'emploi en interpellant la direction générale sur les différends irritants entre les décisions prises et les demandeurs d'emploi qui sont, je le rappelle, des usagers d'un service public qui doit être à leur disposition et non l'inverse.

Nous sommes également présents dans les instances paritaires régionales et territoriales de Pôle emploi, où là encore la première préoccupation est le droit et la représentation des demandeurs d'emploi. Ces instances ont été créées notamment à la demande de Force Ouvrière lors de la fusion des Assedic et de l'ANPE, pour qu'il y ait une représentation des usagers que sont les demandeurs d'emploi.

Nous participons également aux réunions des Comités de liaison, au plus près, pour résoudre les difficultés des chômeurs.

Notre organisation a en son sein, au niveau confédéral, fédéral et départemental, des demandeurs d'emploi syndiqués qui participent à nos groupes de travail internes, sur le sujet du chômage et de sa représentation.

Nous considérons que c'est la voie à suivre pour que les privés d'emploi soient efficacement représentés, en continuant à se syndiquer, qu'ils soient en emploi ou non.

le vrai du faux



VLC : Des organisations syndicales ou des associations, qui représente le mieux les chômeurs ?

Jean-Paul Guillot* : Pour les organisations syndicales, les chômeurs sont des travailleurs privés d'emploi. Elles les accueillent, s'impliquent fortement dans la négociation de leurs droits (accueil, assurance-chômage, protection sociale, formation, etc.) et promeuvent leur accompagnement.

Depuis 40 ans, plusieurs associations de chômeurs se sont créées pour faire entendre leur parole particulière. Elles aussi accueillent les demandeurs d'emploi, portent leurs voix là où cela est possible et les incitent à être acteurs dans les instances qui leur sont ouvertes, notamment les Comités de liaison et d'amélioration de l'offre de service à Pôle emploi.

L'immensité de la tâche consistant à assurer une bonne représentation d'une population hétérogène et en situation transitoire incite à la plus grande coopération possible entre ces divers engagements.

* Jean-Paul Guillot, économiste. Membre du Pacte civique.

Parole de chômeur

UNE SI LONGUE ATTENTE

COMME ÉTUDIANT, STÉPHANE^{*} POUVAIT TRAVAILLER JUSQU'À 25 HEURES PAR SEMAINE. MAINTENANT DIPLOMÉ, IL CHANGE DE STATUT, IL EST EN ATTENTE DE PAPIERS ALORS QU'IL A UNE PROMESSE D'EMBAUCHE EN CDI. C'EST UN CAS DE FIGURE PARTICULIER, MAIS PAS SI RARE. IL A SENTI LE BESOIN D'ÊTRE ACCOMPAGNÉ.

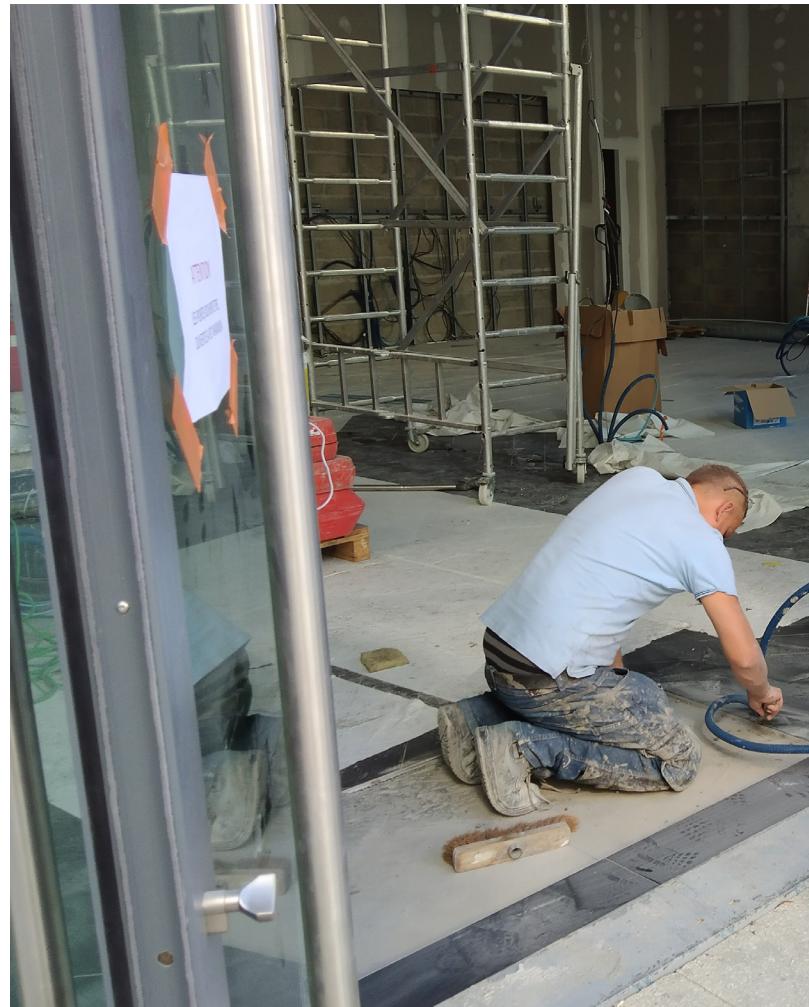
Ils sont deux à m'accompagner vers l'emploi, deux qui animent un groupe de chercheurs d'emploi dans ma ville en Essonne. Je venais d'une ville universitaire où j'ai préparé deux masters dont l'un en Sciences politiques ; je voulais travailler dans une instance européenne, mais on m'a expliqué que c'était presque impossible, parce qu'aujourd'hui encore j'ai le statut d'étudiant étranger ; je viens de l'Afrique subsaharienne et je suis en France depuis 2016. Mon père a été tué par les « rebelles » en 2015, c'était la guerre. Pour autant je n'ai pas demandé le statut de réfugié : je pensais qu'il y avait des gens que la guerre rendait encore plus malheureux que moi.

Aujourd'hui, je suis en attente d'un permis de séjour puisque j'ai une promesse d'embauche en CDI comme enseignant à compter du premier février 2023 (soit dans un mois).

Ce poste m'intéresse. Je n'envisage pas en rechercher un autre dès que ma situation sera régularisée ; je ne veux pas utiliser l'entreprise pour avoir des papiers, les papiers qui me permettraient d'aller de suite ailleurs. C'est pour moi une question de principe, d'éthique si vous préférez. Je dois ajouter aussi qu'il m'a été difficile de trouver un travail qui me corresponde parce que je n'avais pas de réseau ; pour le poste qui m'est retenu, j'ai eu besoin de la recommandation (du piston ?) de quelqu'un connu du DRH.

Il y a dix mois, un ami m'a mis en contact avec le groupe de ma ville. En fait l'accompagnement est individuel, et ils m'ont écouté ; et assez vite ils m'ont demandé de définir le type d'emploi que je souhaitais ; jusque là, ce n'était guère précis ; je pouvais occuper des emplois très différents ; au regard de mes diplômes, j'ai même imaginé des postes importants, on peut se prendre la tête facilement. Puis ils m'ont aidé à rédiger mes CV, des CV qui parlent ; donc j'en ai de différents bien sûr, sans jamais y inscrire des situations mensongères.

Au total, j'ai pu en envoyer plus d'une centaine. Et j'ai obtenu dix entretiens. Ici, l'entretien se passait bien, mais la réponse était négative parce que je n'avais pas un titre de séjour autre que le statut d'étudiant, ou parce que l'entreprise ne voulait pas payer pour que j'obtienne ces « papiers » qui permettent de travailler à plein temps. Là, j'ai eu le sentiment que le fait d'être africain n'inspirait pas confiance et qu'on me préférât quelqu'un du pays. Je ne sais pas ce que disent les sondages, mais pour moi, je crois que pour un poste, à diplômes égaux,



Crédit photo : Géra

je n'ai que deux chances sur dix d'obtenir l'emploi, parce que je viens d'ailleurs. « Je n'étais pas le bienvenu » me racontait un Français né en France et originaire des Antilles. Plusieurs fois j'ai pu vérifier que le poste pour lequel j'avais le profil était toujours vacant deux ou trois mois plus tard. « On vous appellera » et on ne rappelle pas. Plus difficile encore le fait de n'avoir aucune réponse de la part des entreprises contactées. Une ou deux fois, je suis revenu d'un entretien qui m'avait mis dans tous mes états, un mélange de colère, de doute et de désespoir ; mes accompagnants ont su m'écouter, faire le tri, ils m'ont appris à accepter l'échec, à accepter qu'un autre soit meilleur que moi sur ce poste, ils ne m'ont pas lâché ; il y avait chez eux quelque chose de grand, de profond, quelque chose qui me renvoie à moi-même.

" Mélange de colère, de doute et de désespoir "

Donc comme étudiant « prolongé », j'ai trente ans, j'ai fait quantité de « petits boulots », l'agence d'intérim appelle cela des « missions ». A noter que Pôle emploi n'est pas concerné par ce type de travail pour étudiant, alors que nous payons toutes les charges sociales, cotisations pour la retraite et pour l'assurance chômage, et pour mon cas, durant plus de cinq années. Des « missions », j'en ai eu de toutes sortes,



photo : Gérard Marle

manutentionnaire, cariste, chauffeur, aide à une personne handicapée, nettoyage (beaucoup, durant mon internat, j'ai dû nettoyer beaucoup, pour le confort des autres internes, alors je pouvais le faire pour moi), j'ai été veilleur de nuit, comme nombre d'étudiants africains, si bien que l'actuel ministre de l'Education nationale, dans son livre La condition noire en France, reconnaît que la France a, de tous les autres pays, les veilleurs de nuit les plus diplômés du monde !

Donc je faisais des « petits boulots », 25 heures par semaine au plus puisque j'avais le statut d'étudiant. J'ai entendu qu'on appellait cela des « sales boulots », ce n'est pas glorieux mais pourquoi dire qu'ils sont sales ? Ce sont des « jobs alimentaires », en quoi sont-ils déshonorants ? Quand j'aurai un gamin, j'espère que j'aurai un emploi qui correspondra pour partie au moins à mes diplômes, pour que l'enfant ne me demande pas : Pourquoi tu fais ce travail ? Tes diplômes ne servent à rien, et tu voudrais que je fasse des études ? Je ne regrette pas d'avoir cotoyé là des gens très différents de moi, j'en ai gardé quelques solides amis. Ils sont intelligents, courageux, ils peuvent aussi trouver d'autres postes ; et puis on ne sait pas ce qu'ils ont vécu. Alors quand en plus on est chômeur, qu'on habite telle ville, qu'on est étranger ou même d'origine non métropolitaine, le regard des autres n'est pas valorisant.

A ce moment de ma vie, aujourd'hui, et j'espère pour très peu de temps, je n'ai pas de revenu puisque je n'ai pas de papiers, je ne suis plus étudiant et je n'ai pas encore mon permis de séjour. C'est un peu juste mais on fera face, sans ou avec les Resto du cœur, je verrai. Je n'ai jamais travaillé « au noir », et je ne veux pas le faire maintenant. C'est même une question de prudence.

Je vais dire quelque chose qui peut choquer : je n'ai pas eu de souci pour trouver du travail, parce que je n'en ai pas vraiment manqué tant que j'étais étudiant ; des « missions », j'en avais tous les jours ! Evidemment, ce temps de ma vie ne peut se prolonger indéfiniment. Quand on me le demande, je dois dire qu'aujourd'hui, la question de l'« immigration », plus que celle du chômage, est difficile à porter. Il est tellement compliqué d'obtenir les papiers, même après cinq à six ans de présence sur le territoire français, même avec la promesse signée par l'entreprise d'un emploi en CDI.

En Afrique, on entend dire que Dieu a fait le temps, et qu'il l'a fait long.

Propos recueillis par Gérard Marle

* Le prénom a été modifié

L'éclairage de

UN ACCOMPAGNANT

VLC : La recherche de travail est une si longue épreuve, même pour un jeune diplômé ? Un accompagnement est donc nécessaire ?

Philippe, accompagnant :

Accepter d'être accompagné quand on a déjà pas mal bourlingué ! L'accompagnateur que je suis voudrait témoigner du courage et de la ténacité dont a fait preuve Stéphane durant tout son accompagnement : en acceptant de prendre tous les petits boulots qui lui étaient proposés, même les plus ingrats, sans jamais rechigner à la tâche, sans jamais se plaindre, faisant fi de tous les diplômes qu'il avait obtenus.

Mais je voudrais témoigner surtout de cette qualité de patience dont il a fait preuve en acceptant, sans se décourager, de se remettre constamment à l'ouvrage et de remplir chaque nouveau dossier de candidature comme s'il s'agissait du premier, et de se rendre aux entretiens d'embauche toujours avec la même ardeur et la même détermination.

La parole des chômeurs portée par...

... MNCP Mouvement national des chômeurs et des précaires

Les Comités de liaison (CDL) sont d'abord la réussite d'une mobilisation collective portée par le MNCP pour permettre l'existence de la parole collective des chômeurs auprès du service public de l'emploi. C'est un lieu d'échanges et d'amélioration du service rendu aux chômeurs : de ce point de vue, son fonctionnement est positif, malgré de grandes inégalités territoriales. En revanche, ce n'est pas un lieu de décisions ni de négociations : ainsi les chômeurs et leurs représentants ne peuvent pas y obtenir de nouveaux droits, ce qui est une limite majeure.

Les chômeurs sont bien représentés pour peu qu'ils le soient par des organisations de chômeurs, permettant que des chômeurs inscrits dans un collectif y portent leur voix. C'est l'absence de chômeurs dans nombre de délégations d'organisations de salariés ou d'accompagnement qui met en péril cette représentation.

Les chômeurs et les précaires doivent porter leur voix partout où leur sort et leur vie se discutent et se décident tels le CA de Pôle emploi ou dans les CAF ; partout où ils sont absents alors que l'ensemble de la société est sensé y être représenté, tels les CESER ou le CESE de la République.

Un point essentiel tout de même : les chômeurs organisés doivent être associés et intégrés partout où leur parole est utile et nécessaire, mais ils doivent pour cela en avoir les moyens, et dans la durée, car sinon ces représentations pourraient s'avérer tout à fait contre-productives, voire néfastes aux buts justement poursuivis.

Signatures : MNCP : Pierre-Edouard Magnan, président
SNC : Vincent Godebout, délégué général
TZCLD : Laurent Grandguillaume, président



Crédit photo : Gérard Marle, 3 décembre 2022 à Saint-Denis 93

... SNC Solidarités nouvelles face au chômage

SNC est membre du CNL aux côtés d'organisations de chômeurs et des organisations syndicales. Tout comme les CDL (nous siégeons dans une cinquantaine d'entre eux) ce sont des lieux d'échanges directs entre Pôle emploi et nous. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces lieux de dialogue constructif.

Cependant, comme nous l'avons récemment indiqué à la direction générale de Pôle emploi il paraît aujourd'hui nécessaire de redynamiser ceux-ci car la crise sanitaire a généré de nombreux reports, annulations, organisations en visio, etc...et dans trop de départements nous nous retrouvons souvent peu nombreux.

Il est donc majeur que chaque structure se réapproprie ce lieu de dialogue qui doit revenir au premier plan, au moment où des évolutions majeures sont à l'œuvre (France Travail, nouvelle convention tripartite...) Il est nécessaire de refaire des CDL et du CNL des lieux de vraie co-construction et d'écoute des paroles de chômeurs. Les difficultés récentes liées à la crise sanitaire n'ont pas favorisé ces paroles, mais plutôt les informations descendantes, toujours utiles, mais sûrement moins dynamiques et associantes.

L'organisation d'un « séminaire national des Comités de liaison », avec d'autres parties prenantes et animé avec des dynamiques et outils d'intelligences collectives hybrides mêlant digital et présentiel, mais aussi national et territorial, paraît aujourd'hui une nécessité, une évidence. A SNC nous sommes prêts à travailler à sa préparation avec les acteurs concernés.

... TZCLD Territoires zéro chômeur de longue durée

Fruit de la fabrique du consensus local, le Comité local pour l'emploi (CLE) désigne le collectif d'acteurs et actrices locaux qui pilote le projet Territoires zéro chômeur de longue durée sur le territoire. Il est présidé par l'élu·e local·e référent·e (Maire, Président·e de la communauté de communes...) et réunit l'ensemble des acteurs et actrices volontaires du territoire pour mettre en œuvre le droit d'obtenir un emploi. Le pilotage du projet consiste notamment à informer la population largement, et plus spécifiquement les personnes privées durablement d'emploi, de l'existence du droit d'obtenir un emploi sur le territoire.

Les personnes privées durablement d'emploi ne sont pas seulement les premières bénéficiaires du projet Territoires zéro chômeur de longue durée, elles en sont également actrices. En effet, les emplois sont adaptés, construits à partir des savoir-faire et capacités des personnes. Une phase de préparation des emplois a donc lieu avant l'embauche

...

Un point de vue, une voix

Quelles valeurs spirituelles justifient le souci d'une parole particulière des chercheurs d'emploi ?

S'il fallait donner une réponse unique à cette question, je dirais que cela relève d'une écoute active et citoyenne de la situation spécifique de ces personnes, une des formes possibles de l'amour du prochain.

Mais la reconnaissance de cette situation atypique que constitue le chômage ne va pas de soi. Cela explique la difficulté de faire entendre le message. Il y a besoin d'un certain nombre de médiations ou d'expériences particulières pour y parvenir.

D'abord une confrontation directe avec le chômage lui-même ou avec des personnes qui le subissent pour prendre conscience de cette pathologie particulière qui l'accompagne. Cette pathologie est mal connue, voire niée, car il est plus facile de juger que d'aider, et parce que l'on a tendance à s'écartier des demandeurs d'emploi, par gêne et sentiment fallacieux d'impuissance. La parabole du bon samaritain est à cet égard exemplaire et très parlante : il faut se confronter à l'altérité pour recréer le commun qui nous lie et comme le dit le Pape François, reprenant les intuitions de Joseph Wrezinski, « aller aux marges » pour reconnaître que « la réalité est plus importante que l'idée ».

Cette réalité admise, le passage à un plaidoyer pour une expression collective suppose ensuite un passage au

- au sein d'une entreprise à but d'emploi (EBE), à laquelle contribue pleinement la personne concernée. Si elles le souhaitent, les personnes peuvent également s'investir dans le projet pour faire de l'emploi un droit sur leur territoire. On constate ainsi souvent sur les territoires mobilisés la création de groupes de travail autour des futures activités des EBE, de la communication sur le projet ou tout autre action de mobilisation. Certains collectifs de personnes privées durablement d'emploi se sont constitués en association. Au-delà du strict retour à l'emploi, l'objectif est bien de permettre aux personnes privées durablement d'emploi d'être des parties prenantes du projet pour retisser du lien social et restaurer la pleine citoyenneté des personnes.

Ce qui distingue le projet Territoires zéro chômeur de longue durée d'un dispositif d'insertion classique réside précisément dans la place laissée aux personnes concernées. Elles sont au cœur du projet ! Cette philosophie devrait selon moi irriguer l'ensemble des politiques publiques et inspirer particulièrement les réflexions liées aux futures réformes dans le cadre de France Travail.



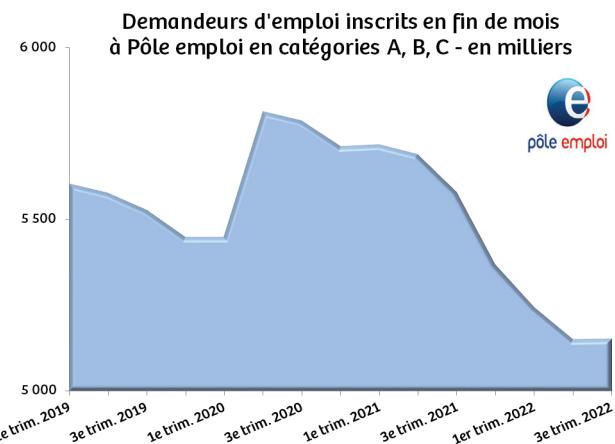
Crédit photo : Gérard Marle

politique. Plus précisément une vision extensive et non procédurale de la démocratie : celle-ci devient une manière d'être avec les autres et de construire ensemble ; celles et ceux qui sont exclus du bien commun sont invités à reconstruire celui-ci pour qu'il devienne commun à tous. Cela veut dire que les personnes en difficulté doivent participer à la construction, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les concernent, ainsi qu'à la formation des personnes qui les aident. Ainsi conçue, la démocratie mise au service de la dignité de la personne devient elle-même valeur spirituelle.

Jean-Baptiste de Foucauld

Actualité du chômage

Au troisième trimestre 2022, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 153 000, soit 2 946 100 personnes en catégorie A et 2 206 900 en activité réduite (catégories B, C). En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est stable.



La vie associative

LE LIVRE BLANC, ET APRÈS ?

LE LIVRE BLANC « PAROLES DE CHÔMEURS » PORTÉ PAR UN COLLECTIF DE VINGT ASSOCIATIONS DEMEURE UNE RÉFÉRENCE POUR NOMBRE D'ORGANISATIONS QUI ONT POUR ACTIVITÉS LE CHÔMAGE ET LA VIE DES CHÔMEURS ; NOUS AVONS PU VÉRIFIER QU'IL L'EST AUSSI DANS CERTAINS MINISTÈRES DE LA RÉPUBLIQUE. UN BILAN SERA COMMUNIQUÉ LORS DU PREMIER ANNIVERSAIRE DE SA PARUTION.

Le Collectif demeure et poursuit son action. Sous le mode d'une plateforme à géométrie variable (on peut s'intéresser à un atelier et à rien d'autre) – ou auberge espagnole (chacun y apporte ce qu'il a), à chacun ses références, mais il y a accord sur le principe : il faut mutualiser nos forces, échanger nos expériences, éviter les doublons, repérer d'autres pratiques que les nôtres.

Pour l'heure, deux ateliers se constituent.

L'un sur la **formation**. Avec les trois axes, l'accueil et l'écoute, l'accompagnement, le partage d'expériences. Avec, chaque fois, la nécessaire évaluation par les concernés, à savoir les chercheurs d'emploi et les accompagnants : il s'agit de coconstruire.

L'autre sur les **groupes de paroles**. Dès qu'il dure, le chômage se montre comme une épreuve redoutable qui bouleverse tous les repères et nos façons d'être avec les autres, la signification de nos existences. Il révèle aussi les fortes résistances aux changements. Nous n'en sortirons pas si nous ne retrouvons pas nos diverses traditions spirituelles, que nous soyons affiliés à une religion ou pas ; car nous sommes tous habités par un « souffle » que nous avons reçu en héritage et que nous retrouvons lorsque nous osons nous parler, quand nous cherchons ensemble. Alors, nous pouvons faire bouger les



Crédit photo : Gérard Marle

lignes. C'est en ce sens que le chômage est aussi un problème spirituel.

La lutte contre le chômage est un combat de longue haleine. Et nous devons avoir du souffle.

José Dhers

Edition

VLC est édité par le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs, association loi 1901, membre du réseau Caritas, 106 rue du Bac, 75007 Paris.

Rédaction

Directeur de publication : Paul Israël - Bruno Thomasset, Dominique Fontaine, Dominique Redor, Gérard Marle, Marie-Christine Brun, Marie-Eve Humery, Jacques Fertil, Jean-Paul Guillot, Jean-Pierre Pascual, José Dhers.

Impression

ANAISS ESAT 125-131 av. Louis Roche 92230 Gennevilliers

Merci à tous les contributeurs de cette édition



Participez à Vaincre le chômage

Le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs est une association membre de Caritas qui vise à maintenir l'attention de l'opinion publique et des communautés chrétiennes sur les conséquences du chômage. En sensibilisant et luttant contre l'indifférence à travers la parole des personnes qui vivent le chômage, le CCSC invite chacun à agir pour qu'elles puissent retrouver une citoyenneté.

Participez à la lutte contre le chômage à votre niveau et soutenez l'action du CCSC en envoyant vos dons à
CCSC Vaincre le chômage - 106 rue du Bac - 75007 PARIS
IBAN : FR21 2004 1010 1235 2671 1X03 303
<https://ccscfrance.com>



Madame

Monsieur

Votre nom

Votre prénom

Adresse

E-Mail

Téléphone

Abonnement

Don

Adhésion à l'association : 35 €